Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le 13/10/2025
ID : 040-200018091-20250930-DEL2025_26PDR-BF

N°DEL2025-26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU GRAND DAX

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ et le **TRENTE** du mois de **SEPTEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 24 septembre 2025, se sont réunis en séance ordinaire, au 14 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Madame Guylaine DUTOYA, Vice-Présidente.

Présents : Madame Guylaine DUTOYA, Monsieur Philippe LAFFITTE, Monsieur Yves POMMIES, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gisèle CAMIADE, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Madame Véronique AUDOUY, Madame Christine BEYRIS, Madame Gloria DORVAL.

Absents et excusés : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Régis MALARIK, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Claudine ROHFRITSCH, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Madame Monique BAGIEU.

Administrateur ayant donné pouvoir : Monsieur Julien DUBOIS — **Donne pouvoir à :** Madame Guylaine DUTOYA

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

Quorum : le quorum est atteint avec 11 membres présents.

OBJET : FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2025

Mme la Vice-présidente expose,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-20,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL2025-08 du Conseil d'administration en date du 1er avril 2025, adoptant les budgets primitifs du CIAS, du Portage de Repas et du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le 13/10/2025
ID : 040-200018091-20250930-DEL2025_26PDR-BF

Vu les instructions comptables M57 et M22, applicables aux collectivités,

Il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits votés. Ces Décisions Modificatives de l'exercice 2025 concernent les Budgets annexes du SAAD et du Portage de repas.

- La DM n°1/2025 du Budget SAD concerne des mouvements réels entre chapitres en section de fonctionnement,

Dépenses de fonctionnement

Nature	Libellé	Budget voté	DM 1	Budget total
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	10 000,00 €	- 5 000,00 €	5 000,00 €
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	109 800,00 €	- 17 000,00 €	92 800,00 €
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	14 000,00 €	- 4 000,00 €	10 000,00 €
	total chapite 011		**- 26 000,00 €**	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	500,00 €	4 000,00 €	4 500,00 €
61561	INFORMATIQUE	2 000,00 €	500,00 €	2 500,00 €
61688	AUTRES RISQUES	56 000,00 €	5 200,00 €	61 200,00 €
6185	FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFERENCES	200,00 €	5 000,00 €	5 200,00 €
6512	REDEVANCES POUR CONCES., BREVETS, LIC...	14 400,00 €	4 500,00 €	18 900,00 €
6541	CRÉANCES ADMISES EN NON VALEUR	3 200,00 €	300,00 €	3 500,00 €
6588	AUTRES	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
673	TITRES ANNULÉS (EXERCICES ANTÉRIEURS)	35 700,00 €	1 500,00 €	37 200,00 €
	total chapitre 016		**26 000,00 €**	
	Total général		**0**	

- La DM n°1/2025 du Budget Annexe « Portage de Repas » s'équilibre en section de fonctionnement à 30 000€.

Dépenses de fonctionnement

Nature	Libellé	Budget voté	DM 1	Budget total
6042	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	395 000,00 €	25 750,00 €	420 750,00 €
6156	MAINTENANCE	200,00 €	1 200,00 €	1 400,00 €
6161	MULTIRISQUES	100,00 €	100,00 €	200,00 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000,00 €	800,00 €	1 800,00 €
6251	VOYAGES,DEPLACEMENTS ET MISSIONS	- €	100,00 €	100,00 €
	total chapite 011		**27 950,00 €**	
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €
65811	DROITS D'UTILISATION – INFORMATIQUE EN NUAGE	1 100,00 €	50,00 €	1 150,00 €
	total chapite 65		**2 050,00 €**	
	Total général		**30 000,00 €**	

Recettes de fonctionnement

Nature	Libellé	Budget voté	DM 1	Budget total
7066	PRESTATIONS DE SERVICES	358 000,00 €	28 220,00 €	386 220,00 €
	total chapite 70		**28 220,00 €**	
75888	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	- €	10,00 €	10,00 €
	total chapite 75		**10,00 €**	
773	MANDATS ANNULES(SUR EXERCICES ANTERIEURS)	- €	1 770,00 €	1 770,00 €
	total chapite 77		**1 770,00 €**	
	Total général		**30 000,00 €**	

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le 13/10/2025
ID : 040-200018091-20250930-DEL2025_26PDR-BF

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 1/2025 du budget annexe SAD et la décision modificative budgétaire n° 1/2025 du budget annexe « Portage de repas », telles que présentées dans les tableaux ci-dessus.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, Cours Lyautey – 64000 Pau cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière principale sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 30 SEPTEMBRE 2025

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Vincent BENOIT

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le 13/10/2025
ID : 040-200018091-20250930-DEL2025_26PDR-BF